

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU HAUT DE L'ARC

Projet pédagogique

Commune de Pourrières

**Accueil de loisirs
2019/2020**

Syndicat Intercommunal du Haut de l'Arc

✉ Rue des Minimes 13530 Trets

☎ 04 42 29 40 29

💻 secretariatsiha@orange.fr



I. CONTEXTE

1. L'ORGANISATEUR: LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU HAUT DE L'ARC
2. LA COMMUNE DE POURRIÈRES

II. INTENTIONS ÉDUCATIVES

III. PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE D'ACCUEIL

IV. RÈGLEMENTATION

V. HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

1. HYGIÈNE
2. SÉCURITÉ

VI. PROJET PÉDAGOGIQUE

1. OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES
2. JOURNÉE TYPE
3. DÉROULEMENT DES REPAS ET DES GOÛTERS
4. EQUIPE PÉDAGOGIQUE
5. RELATION AVEC LES FAMILLES
6. PROJET D'ANIMATION
7. PLAN MERCREDI
8. EVALUATION

VII. CONCLUSION

I. CONTEXTE

1. L'ORGANISATEUR: LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU HAUT DE L'ARC (SIHA)

- Périmètre d'intervention :
Haute Vallée de l'Arc.
- 10 communes :
Beaurecueil, Châteauneuf Le Rouge, Fuveau, Peynier, Pourcieux, Pourrières, Puyloubier, Rousset, Saint Antonin sur Bayon et Trets.
- Nombre d'habitants :
39800 environ.
- Superficie :
35 000 hectares.
- Personnels :
 - 6 employés fixes et environ 40 saisonniers sur le siège et le service des sports.
 - 10 employés fixes et environ 8 saisonniers sur le service périscolaire et extrascolaire.
- Organe délibérant :
Comité Syndical composé de trente élus dont la présidente, Mme LEFORT.

Le Syndicat Intercommunal du Haut de l'Arc est né de la volonté de ces municipalités de réaliser ensemble des actions visant au développement de la Haute Vallée de l'Arc en mutualisant les services dans un but économique et dynamique.

Le service Sports, Loisirs, Nature est l'une de ces actions. Toute l'année, des stages multi-activités sont organisés ainsi que des activités annuelles.

Le Syndicat exerce les compétences suivantes qui présentent un intérêt commun pour les Communes de la Haute Vallée de l'Arc et qui se divisent en deux catégories ;
les compétences obligatoires exercées pour l'ensemble des communes membres et les compétences optionnelles pouvant être transférées pour tout ou en partie par les communes membres.

⇒ LES COMPÉTENCES OBLIGATOIRES:

- Compétence 1 – Organisation de stages sportifs et de loisirs à destination des adultes et des enfants durant les périodes de vacances scolaires,
- Compétence 2 – Organisation et gestion d'activités sportives et de loisirs à destination des adultes et des enfants durant l'année,
- Compétence 3 – Location de matériel de manifestations, matériel roulant et biens mobiliers à destination des associations, entreprises et particuliers.

⇒ LES COMPÉTENCES OPTIONNELLES:

- Compétence 4 – Organisation et prise en charge d'activités périscolaires, extrascolaires, animations sportives ou de loisirs, Accueil de Loisirs sans hébergement à destination des enfants,
- Compétence 5 – Soutien logistique pour l'organisation et la sécurité des manifestations organisées exclusivement sur le périmètre des communes membres
- Compétence 6 – Fourrière animale et régulation des populations félines et des columbidés.

Le Syndicat Intercommunal est en charge de la gestion et de l'organisation des temps extrascolaires sur la commune de Pourrières depuis les vacances d'Automne 2017.

La commune de Pourrières a par la suite adhéré aux différentes compétences optionnelles du Syndicat Intercommunal. Depuis le 1^{er} Septembre 2018, une convention de partenariat est signée, désignant le Syndicat Intercommunal comme gestionnaire des accueils périscolaires et extrascolaires sur la commune pour une durée de trois ans.

2. LA COMMUNE DE POURRIÈRES

Pourrières est une petite ville française, située dans le département du Var et la région de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ses habitants sont appelés les Pourriérois et les Pourriéroises.

La commune s'étend sur 56,3 km² et compte 4 960 habitants depuis le dernier recensement de la population datant de 2017.

Entourée par les communes de Pourcieux, Puylobier et Trets, Pourrières est située à 7 km au nord-est de Trets la plus grande ville à proximité.

La Rivière L'arc, le Ruisseau de Saint Ser, le Ruisseau de la Baume sont les principaux cours d'eau qui traversent la commune de Pourrières. Située à 300 mètres d'altitude, Pourrières est une commune du parc naturel régional de la Sainte-Baume et fait partie de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte.

⇒ POPULATION:

Source : INSEE

EPCI ou communes	Population INSEE			
	2014	2015	2016	2017
POURRIERES	4877	5000	ND	5083

⇒ NOMBRE ET ÉVOLUTION D'ENFANTS ALLOCATAIRES PAR TRANCHE D'ÂGE:

Source : CAF

	VAR		EPCI ou communes	
	0- 5 ans révolus	6- 17 révolus	0- 5 ans révolus	6- 17 révolus
2014	59 632	118 684	348	700
2015	58 771	119 231	317	705
2016	58 389	120 043	330	723
2017	58 245	121 418	323	719

⇒ ETABLISSEMENTS SCOLAIRES 3 - 16 ANS (PRIVÉS ET PUBLICS)

	Nombre d'établissements	Localisation	Nombre d'enfants scolarisés
Ecoles maternelles	2	Ecole maternelle Le Petit Prince: Avenue des Bastides	106 enfants
		Ecole maternelle Joseph Pascal: Place Marcel Pagnol	101 enfants
Ecoles élémentaires	1	L'école élémentaire se répartit sur deux sites distincts :	189 enfants
		Ecole élémentaire St Exupéry Site 1 Rue Jean Aicard	188 enfants
		Ecole élémentaire St Exupéry Site 2 Avenue des Bastides	

a) LES ENGAGEMENTS DE LA COMMUNE EN FAVEUR DE L'ENFANCE ET LA JEUNESSE

Dans le domaine de l'Enfance et de la Jeunesse, les constructions, équipements et entretien des écoles maternelles et élémentaires ainsi que la mise en place de services périscolaires et extrascolaires relèvent des compétences de la commune.

La compétence Petite Enfance est exercée par la Communauté d'Agglomération Provence Verte.

b) LE CONTRAT ENFANCE/JEUNESSE

La commune est engagée dans un contrat Enfance/Jeunesse (CEJ). C'est un contrat d'objectifs et de co-financement entre la CAF et la Commune.

⇒ OBJECTIFS DU CONTRAT ENFANCE/JEUNESSE

- Promouvoir et accompagner **le développement d'équipements** dans les champs de **l'enfance** et de la **jeunesse** (pour les 0-17 ans révolus)
- Contribuer à **l'épanouissement des enfants et des jeunes**, à leur intégration dans la société par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation pour les plus grands
- Cibler les publics et les territoires les moins bien servis pour une meilleure **équité territoriale** (enveloppe limitative)
- **Contractualiser sur 4 ans** sur la base d'objectifs à atteindre

c) LE PROJET ÉDUCATIF DU TERRITOIRE

Le Projet éducatif du Territoire (PedT) « formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs »

La Commune est engagée dans un PedT sur une durée de trois ans couvrant les années 2018/2019, 2019/2020, 2020/2021.

⇒ OBJECTIFS DU PEDT

- Garantir la continuité et la cohérence éducative à travers une coopération renforcée entre les acteurs de la vie de l'enfant
- Promouvoir un citoyen en devenir, responsable, autonome, tolérant et solidaire, s'enrichissant des différences de chacun
- Favoriser l'accès à l'offre éducative, à la culture et aux loisirs pour tous

- Promouvoir le bien-être de l'enfant
- Respecter le rythme de l'enfant en prenant en compte les besoins physiques, sociaux, affectifs, intellectuels et biologiques de l'enfant.

II. INTENTIONS ÉDUCATIVES

Les intentions éducatives sont les suivantes:

- Mettre en place un accueil structurant et sécurisant.
- Être à l'écoute des enfants, ainsi que des parents, afin de leur assurer un accueil convivial.
- Veiller au respect des rythmes et des besoins de l'enfant.
- Assurer une continuité éducative entre les différents acteurs de la vie de l'enfant.
- Sociabilisation de l'enfant.

Dans le cadre du projet éducatif, les objectifs éducatifs visés sont:

- Développer la prise en charge globale de l'enfant
- Accompagner l'enfant dans son apprentissage de la vie collective et citoyenne
- Sensibiliser les enfants au développement durable
- Amener l'enfant à découvrir des pratiques variées
- Assurer la sécurité physique et morale de l'enfant
- Permettre aux enfants de vivre un temps de vacances

III. PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE D'ACCUEIL

⇒ LOCALISATION DES LOCAUX

Ecole maternelle
Le petit Prince

Ecole St Exupéry Site 2

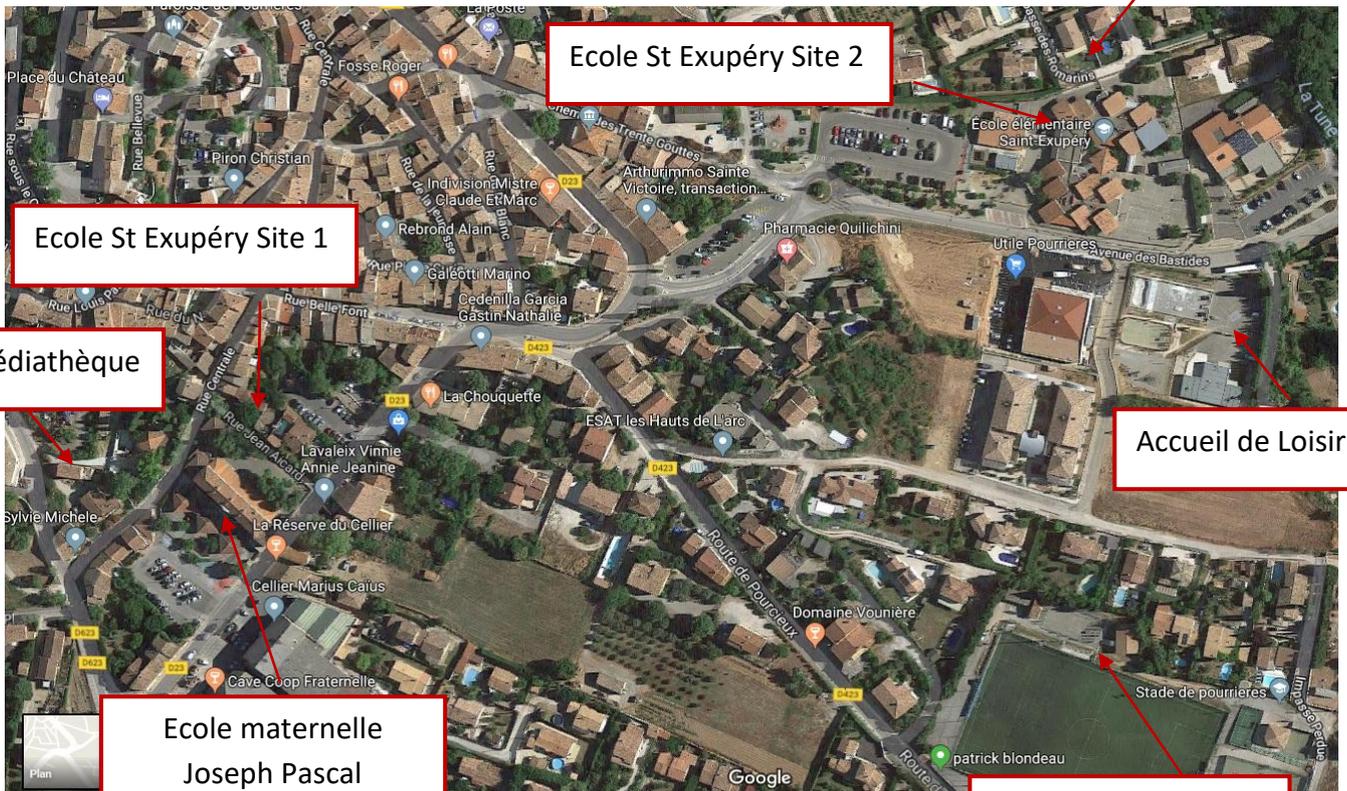
Ecole St Exupéry Site 1

Médiathèque

Accueil de Loisirs

Ecole maternelle
Joseph Pascal

Stade et foyer sportif



⇒ CAPACITÉ D'ACCUEIL:

- Groupe scolaire 1 :

- Groupe scolaire 2 :

- Local pré-fabriqu  (Accueil de loisirs) : 88 enfants dont 48 enfants de moins de 6 ans et 40 enfants de plus de 6 ans et 12 animateurs.

⇒ PUBLIC ACCUEILLI:

- Accueil p riscolaire du matin et du soir : enfants  g s de 3   11 ans et scolaris s sur la commune
- Accueil p riscolaire du mercredi: enfants  g s de 3   13 ans habitant sur la commune ou communes environnantes (sur demande des parents et avis favorable de Monsieur le Maire).

⇒ P RIODE DE FONCTIONNEMENT:

- En p riode scolaire selon le calendrier fix  par l'Education Nationale
- Le matin   partir de 7h30
- Le soir jusqu'  18h30
- Le mercredi en journ e compl te (7h30-18h30), en demi-journ e avec repas (7h30-13h30 ou 11h30-18h30), en demi-journ e sans repas (7h30-11h30 ou 13h30-18h30)

⇒ MODALIT S D'INSCRIPTION:

Les r servations/annulations s'effectuent sur un portail famille (espace en ligne) ou aupr s du service scolaire de la Commune selon les modalit s suivantes:

Accueil	P�riscolaire matin et soir		P�riscolaire du mercredi : <i>Ouverture de l'accueil : 7h30</i> <i>Fermeture de l'accueil : 18h30</i>
<u>Horaires</u>	<u>Matin</u> 7h30 – 8h30	<u>Soir</u> 16h30 -18h30	Journ�e compl�te : 9h00 - 17h00 Matin sans repas : 9h00 - 11h30 Matin avec repas : 9h00 - 13h30 Apr�s midi sans repas : 13h30 -17h00 Apr�s midi avec repas : 11h30 – 17h00
d�lai	3 jours avant la date de pr�sence souhait�e		Le mercredi de la semaine pr�c�dente

⇒ TARIFICATION

Les tarifs sont fixés par le Conseil Syndical sur proposition de la commune.

Les tarifs sont modulés en fonction du Quotient Familial, communiqué par les familles selon la grille tarifaire suivante:

➤ ACCUEIL DU MATIN ET DU SOIR

	QF<500		501<QF<800		801<QF	
	Normal	Majoré	Normal	Majoré	Normal	Majoré
Matin	0.70	1.40	1	2	1.30	2.60
Soir	1.50	3	2	4	2.50	5

En cas de réservation effectuée hors délai auprès du service, une majoration tarifaire est appliquée.

➤ ACCUEIL DU MERCREDI

Journée complète	
QF	Tarif/enfant en €
<500	4
<600	6
<700	7,5
<800	9
>800	12
1/2 Journée avec repas	
QF	Tarif/enfant en €
<500	3
<600	4
<700	5
<800	6
>800	7,5
1/2 Journée sans repas	
QF	Tarif/enfant en €
<500	2
<600	3
<700	3,75
<800	4,5
>800	6

⇒ MOYENS MIS À DISPOSITION

➤ HUMAINS:

Les intervenants ponctuels peuvent être comptabilisés dans l'effectif d'encadrement sur leur temps de présence. Cependant, dans sa volonté qualitative, le Syndicat Intercommunal adapte le nombre d'encadrants en fonction du type d'activités proposées. Une équipe permanente assure les différents accueils périscolaires. Elle est également présente sur le temps méridien dans les écoles élémentaires pour assurer la surveillance de la cour.

Composition de l'équipe d'animation permanente:

Nom	Prénom	Qualification	Fonction
COUVRET	Vincent	STAPS	Animateur
COLOMBA	Sarah	BAFA	Animateur
FRANCQUEVILLE	Brigitte	BAFA	Animateur
FRIAS	Marine	STAPS	Animateur
GLATIN	Aurélie	BPJEPS LTP	Adjoint de direction
GONCALVES	David	BPJEPS AGFF / CC direction	Directeur
ALBERTINI	Loïc	Non diplômé	Animateur
GRANIER	Florian	CQP JSJO	Animateur
MAGNIEZ	Océane	Stagiaire CQP JSJO	Animateur
JOURDAN	Léa	CAP Petite enfance	Animateur
LECOMTE	Morgane	BAFA/CQP JSJO	Animateur
RUOT	Carine	BAFD	Adjoint de direction

➤ MATÉRIELS:

La commune met à disposition gracieusement les locaux suivants:

- Réfectoire et cour des écoles maternelles et élémentaires
- Local pré-fabriqu  réservé exclusivement à l'accueil de loisirs disposant de mobiliers adaptés au public accueilli
- Club junior situé à la Maison Forestière
- Accès aux différents équipements sportifs

Le Syndicat Intercommunal fournit l'ensemble du matériel pédagogique et sportif en fonction des besoins de l'équipe d'animation.

➤ FINANCIERS:

L'accueil de loisirs dispose d'un budget propre et indépendant fixé en début d'année lors des débats d'orientation budgétaire, voté ensuite en Comité Syndical. Ce budget est communiqué par chapitre comptable aux directeurs de structure.

IV. RÉGLEMENTATION

L'élaboration d'un projet éducatif est obligatoire pour que l'accueil de mineurs soit enregistré par la DDCS du lieu d'implantation. Il témoigne des valeurs sur lesquelles l'organisateur fonde son action, et de l'engagement éducatif de la structure.

La réglementation concernant les mineurs accueillis hors du domicile parental s'inscrit dans le code de l'action sociale et des familles. Ce code prévoit qu'un projet éducatif doit être établi (article L227-4)

Le décret n°2006-923 du 27 juillet 2006 complète cette disposition en précisant le contenu de ce projet qui doit être joint à la déclaration de tout accueil de loisirs (arrêté du 22 septembre 2006).

Les droits de la personne handicapée ont été inscrits dans la législation française et notamment par la loi n° 75-534 du 30 juin 1975, dans les termes suivants « la prévention et le dépistage du handicap, les soins, l'éducation, la formation et l'orientation professionnelle, la garantie d'un minimum de ressources, l'intégration sociale et l'accès aux sports et loisirs du mineur et de l'adulte handicapé physiques ou sensoriels ou mentaux constituent une obligation nationale. »

Le décret du 23 Juillet 2018 fixe les taux d'encadrements sur les accueils périscolaires comme ceci:

- Pour un accueil excédant plus de 5H consécutifs:
 - Pour les enfants âgés de moins de six ans, un animateur pour huit mineurs
 - Pour les enfants âgés de six ans ou plus, un animateur pour douze mineurs
- Pour un accueil n'excédant pas les 5H consécutifs:
 - Pour les enfants âgés de moins de six ans, un animateur pour dix mineurs
 - Pour les enfants âgés de plus de six ans, un animateur pour quatorze mineurs

V. HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

1. HYGIÈNE

- Points à traiter de manière impérative:
 - Le suivi sanitaire de chaque enfant
 - Tenir compte des prescriptions médicales et des Protocoles d'Accueil Individualisés
 - Constituer une trousse à pharmacie (pour chaque groupe de tranche d'âge) et veiller à ce qu'elle soit toujours opérationnelle
 - Tenir le registre de soin à jour
 - Importance de l'hygiène corporelle

- Respecter et faire respecter les locaux et leur propreté
- Noms et Prénoms sur chaque lit des enfants de moins de 6 ans avec un plan des lits affiché à l'entrée de la salle.

Un registre de soin est conservé avec les pharmacies afin de consigner tous les soins apportés aux enfants. Les parents seront informés le soir même.

En cas d'accident, de malaise, de blessure nécessitant l'intervention de secours, les parents seront tenus au courant le plus rapidement possible.

2. SÉCURITÉ

Accueillir et gérer un public d'enfants suppose de vérifier en permanence que l'environnement matériel et les comportements humains garantissent de bonnes conditions de sécurité.

Le risque d'accidents existe partout. Il est donc judicieux d'informer les enfants eux-mêmes des risques de la vie quotidienne. Ils vont mieux comprendre l'intérêt des règles de vie et vont surtout devenir participant à leur propre sécurité.

⇒ RÈGLES GÉNÉRALES:

Les parents sont prévenus par un affichage extérieur des affaires à apporter (casquette, gourde, crème solaire...)

Chaque animateur a toujours la liste de son groupe (effectifs) avec lui ainsi que la trousse de secours dont il aura vérifié au préalable qu'elle est complète.

Les animateurs vérifient qu'il y ait au moins un téléphone portable chargé avec les numéros de la structure enregistrés.

Ils comptent régulièrement les enfants tout au long de la journée.

⇒ LES DÉPLACEMENTS À PIEDS:

L'itinéraire des promenades doit être connu à l'avance en vue de déceler les dangers possibles et décider de quel côté les enfants vont circuler. Ils utiliseront les trottoirs lorsqu'il y en a ainsi que les passages piétons pour faire traverser les enfants. Il faut tenir compte de la visibilité ainsi que de la distance et de la vitesse des véhicules. Les animateurs se positionnent sur la route pour sécuriser le passage des enfants dans le respect du code de la route.

Un animateur se place à l'avant du groupe, un autre à la fin, et les autres sur le côté du rang côté route de manière équilibrée.

⇒ LES DÉPLACEMENTS EN BUS:

Le directeur et/ou le directeur adjoint est toujours présent lors d'une sortie.

Il a avec lui les dossiers des enfants ainsi que ceux des animateurs.

Une réunion d'information est faite auprès de l'équipe au préalable afin de donner les consignes de sécurité et les recommandations suivantes :

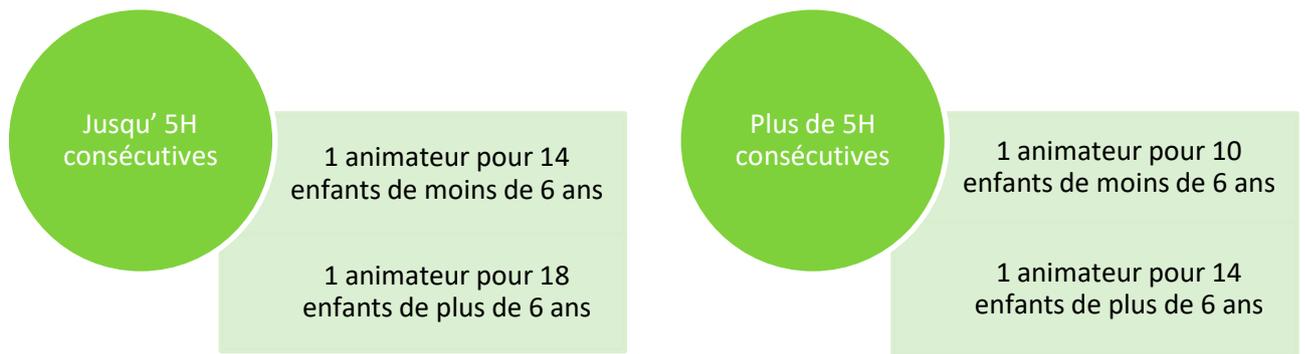
- La première personne à monter dans le bus doit être un adulte qui place les enfants dans le véhicule. Un adulte à la porte les fait monter au fur et à mesure. Le reste de l'équipe veille à ce que les enfants attendent de monter dans le calme. La dernière personne à monter dans le bus doit être un adulte.
- Une fois que tout le monde est installé dans le bus, l'équipe de direction compte une nouvelle fois les enfants. Toutes les personnes présentes dans le bus doivent rester assises durant la totalité du trajet. Les places dites «dangereuses» (celles au milieu au fond du véhicule, celles à côté des portes) doivent être laissées libres dans la mesure du possible. Les ceintures de sécurité doivent être attachées avant que le véhicule ne démarre.
- Pour la descente du bus, les enfants doivent sortir uniquement côté trottoir. Deux adultes sortent en premier. L'un compte les enfants, l'autre les réceptionne. Ils sont rejoints progressivement par le reste de l'équipe. L'équipe de direction sort en dernier afin de vérifier que tout le monde soit descendu et que rien n'a été oublié.
- Dans le mini bus de 9 places, les enfants de moins de 10 ans sont obligatoirement placés à l'arrière avec un siège auto.

⇒ LA BAIGNADE:

Le fonctionnement de la baignade est assuré par un animateur ayant le Surveillant de Baignade (SB).

Celui-ci met en place un roulement avec des créneaux horaires précis afin que chacun puisse profiter pleinement de la piscine et de la plage.

Chaque groupe est accompagné d'animateurs selon la législation en vigueur (avec PedT):



Cet encadrement pourra être modifié suivant le lieu de baignade afin de respecter les normes d'encadrement.

⇒ PROTOCOLE ÉVACUATION INCENDIE:

En cas d'incendie, tous les enfants sont évacués par les sorties les plus proches selon les règles de circulation définies sur les plans d'évacuation, présents dans chaque salle.

Les plans d'évacuation sont situés à côté des portes donnant vers l'extérieur dans chacune des pièces utilisées par l'accueil de loisirs. Sur ces plans sont aussi mentionnées les positions des extincteurs.

Des exercices d'évacuation sont mis en place régulièrement, afin de pouvoir tester les réactions des enfants et des adultes. Lors de ces exercices, tous les enfants sont appelés nominativement et comptés.

Le point de rassemblement est sur le skate-park.

Un registre de sécurité, conservé dans le bureau de la direction, consigne toutes les informations et interventions en terme de sécurité: vérification des extincteurs, des alarmes.

⇒ EN CAS DE CANICULE:

En cas de chaleur excessive, l'animateur veillera à faire boire régulièrement les enfants et à prendre des mesures de sécurité (remplacer une activité, casquette, crème solaire, etc...) pour que les enfants ne fassent pas de malaise ou d'insolation.

Attention de ne pas prêter de crème solaire qui n'appartienne pas à l'enfant pour cause de réaction allergique et vérifier la fiche sanitaire.

VI. PROJET PÉDAGOGIQUE

1. OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Objectifs éducatifs	Objectifs pédagogiques
<ul style="list-style-type: none">• Développer la prise en charge globale de l'enfant.	<ul style="list-style-type: none">• Permettre à l'enfant de développer son autonomie dans sa vie quotidienne.
<ul style="list-style-type: none">• Accompagner l'enfant dans son apprentissage de la vie collective et citoyenne.	<ul style="list-style-type: none">• Développer une coopération entre les enfants ainsi que l'esprit du vivre-ensemble.
<ul style="list-style-type: none">• Sensibiliser les enfants au développement durable.	<ul style="list-style-type: none">• Favoriser la découverte, le contact et le respect de l'environnement et de la nature.
<ul style="list-style-type: none">• Amener l'enfant à découvrir des pratiques variées.	<ul style="list-style-type: none">• Stimuler les cinq sens.• Développer les facultés psychomotrices de l'enfant et la créativité artistique.
<ul style="list-style-type: none">• Assurer la sécurité physique et morale de l'enfant.	<ul style="list-style-type: none">• Permettre à l'enfant de s'épanouir par le biais d'activités organisées en toute sécurité.• Permettre à chaque enfant qui le souhaite d'avoir un espace et un temps privilégié de communication avec ses camarades ou avec des adultes.
<ul style="list-style-type: none">• Permettre aux enfants de vivre un temps de vacances.	<ul style="list-style-type: none">• Offrir des situations qui permettent à l'enfant une liberté de choix.• Favoriser le développement de l'imaginaire.

2. JOURNÉE TYPE

➤ ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DU MATIN ET DU SOIR

Horaires	Déroulement	Ce que l'on attend de l'animateur
7h30/ 08h15 Maternelles	Accueil individualisé des enfants et des familles: les enfants et parents sont accueillis. Le directeur ou un (e)adjoint (e) de direction se tient au portail des écoles respectives, note les présences et recueille les informations données par les parents (P.A.I, divers traitements, etc.). Le reste de l'équipe d'animation se tient dans le réfectoire afin d'accueillir les enfants.	Accueil individualisé des enfants: les animateurs sont à la disposition des enfants. Lors de leurs arrivées dans le réfectoire, les différents animateurs sont chargés de faire un accueil individuel (Bonjour Léa, comment vas-tu ce matin?). Il permet à l'enfant une entrée en douceur dans le réfectoire en l'orientant vers les espaces aménagés à cet effet. Des jeux de construction, de sociétés, des livres, des coloriages sont mis à disposition des enfants. A 8h15, un animateur accompagne les enfants dans leur école. Une passation est réalisée avec l'équipe de l'école.
7h30 à 8h30 Elémentaires		A 8h25, les animateurs rangent avec les enfants les activités mis en place et se dirigent vers la porte. Tous les enfants récupèrent leurs cartables pour pouvoir rejoindre la cour de récréation à 8h30 dès l'ouverture du portail par l'équipe enseignante.
16h30 à 18h30 Maternelles	Les animateurs récupèrent les enfants dans les écoles.	Les animateurs distribuent le goûter qui est a été préparé en amont. Un temps de partage est prévu à cet effet afin d'avoir des retours de leur journée passée à l'école. Les animateurs jouent avec les enfants, proposent des activités.
16h40 à 18h30 Elémentaires		Les animateurs distribuent le goûter qui est a été préparé en amont. Un temps de partage est prévu à cet effet afin d'avoir des retours de leur journée passée à l'école. Les animateurs jouent avec les enfants, proposent des activités. Un atelier « accompagnement aux devoirs » est proposé aux enfants.

➤ ACCUEIL DU MERCREDI

Horaires	Déroulement	Ce que l'on attend de l'animateur
7h30/ 9h00	Accueil individualisé des enfants et des familles: les enfants et parents sont accueillis. Le directeur ou un (e)adjoint (e) de direction ou un animateur se tient au portail de l'accueil de loisirs, note les présences et recueille les informations données par les parents (P.A.I, divers traitements, sieste, etc.). Le reste de l'équipe animation se tient dans chaque salle afin d'accueillir les enfants.	Accueil individualisé des enfants: l'animateur est disponible pour l'enfant. Lors de leurs arrivées dans la salle, les animateurs sont chargés de faire un accueil individuel (Bonjour Léa, comment vas-tu ce matin?). Il permet à l'enfant une entrée en douceur dans la structure en l'orientant vers les espaces aménagés à cet effet. Des jeux de construction, de sociétés, des livres, des coloriages sont mis à disposition des enfants.
9h à 9h15	Les enfants sortent s'aérer dans les différentes cours prévues, si la météo reste favorable. Ensuite vient le choix des activités proposées par les animateurs. Les enfants choisissent et sont répartis en fonction de leur âges, envies et goûts. Pour les enfants ne souhaitant pas participer à l'activité, le choix d'un jeu libre tel que de la lecture, jeux de société, ... est proposé.	Les animateurs montrent le modèle final du projet qu'ils souhaitent proposer aux enfants ou explique brièvement les jeux proposés.
9h15 à 11h15	Activités manuelles ou sportives qui seront adaptées aux différentes tranches d'âge.	Les animateurs lancent leurs ateliers
11h15 à 11h30	Fin de l'activité, rangement matériel, salle, temps libre proposé.	Les animateurs demandent aux enfants de ranger le matériel de l'activité.
11h30 à 12h	Départ des enfants inscrits (sans repas) et accueil des enfants inscrits l'après midi (avec repas). Les animateurs comptent les autres enfants et	Le temps de repas est un temps éducatif. Il permet l'apprentissage des goûts et la découverte des aliments. L'animateur aide les enfants à utiliser leurs couverts. Si besoin, il aide les enfants en tenant les couverts avec eux. Les enfants aident à

	<p>prennent le départ vers le réfectoire. les enfants partent en deux groupes ; les 3/5 ans en premier, suivi des élémentaires et des juniors. Dans le réfectoire les tables, assiettes et couverts sont installés en fonction du nombre d'enfants et groupes. Les animateurs se mettent à tables avec les enfants, afin de partager ce moment de convivialité.</p>	<p>la vie collective en débarrassant et en nettoyant leur table. Les animateurs profitent de ce temps de repas pour discuter avec les enfants, solliciter leurs avis et envies.</p>
13h à 13h30	<p>Accueil des enfants inscrits (sans repas) et départ des enfants du matin (avec repas). Les groupes retournent à l'accueil de loisirs. Les plus petits sont placés dans les dortoirs prévus pour la sieste, les autres qui ne désirent pas faire la sieste sont orientés en temps calme avec plusieurs activités proposées comme des comptines, jeux libre, etc. Le réveil reste échelonné jusqu'à 15h, moment où les derniers sont réveillés en douceur. Pour les plus grand, un temps calme de 30mn à 45mn est mis en place avec de la lecture, jeux de société, relaxation, etc.</p>	<p>Dès la fin du repas, les animateurs adoptent une attitude adaptée : chuchotements, gestes calmes, etc. pour que les enfants s'en inspirent. Les animateurs organisent un temps calme pour les enfants qui ne dorment pas avec des ateliers en libre choix tel que : dessins, jeux de sociétés, jeux de cartes, lecture, etc. Les animateurs veilleront que ce temps soit réellement calme. Ils prépareront la mise en place de leurs activités de l'après midi.</p>
13h30 à 16h	<p>Activités manuelles ou sportives qui seront adaptées à la tranche d'âge.</p>	<p>Les animateurs prennent le temps d'expliquer les règles et de vérifier que les enfants les ont bien comprises. Ils sont les garants du respect des règles du jeu et de la sécurité morale des enfants. Ils devront rester attentifs pour gérer les conflits entre les enfants et proposer une médiation entre eux pour résoudre les problèmes avec équité. Les animateurs devront montrer l'exemple : garder un bon état d'esprit, être garant du FairPlay.</p>

16h à 16h15	Fin de l'activité, rangement matériel, ainsi que de la salle.	Les animateurs demandent aux enfants de ranger le matériel de l'activité.
16h15 à 17h	Un goûter équilibré et varié est proposé aux enfants.	Les animateurs responsabilisent les enfants, ils aident à la préparation, au service et au moment du rangement C'est un moment de partage et un bilan de la journée passée.
17h à 18h30	Accueil des parents et départ des enfants de la journée complète, matin avec repas et après midi sans repas. Les enfants restants pratiquent des jeux, lectures, dessin, etc.	Les animateurs jouent avec les enfants, proposent des activités. Un animateur de chaque salle est chargé de la préparation des enfants pour les amener au portail lors de leurs départs.

3. DÉROULEMENT DES REPAS ET DES GOÛTERS

⇒ RESTAURATION SUR L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DU MERCREDI

Les repas sont préparés et livrés par un prestataire extérieur: Terres de Cuisine.

La livraison et la préparation des repas est assurée par le personnel municipal.

Le repas est servi à 12H. Tous les enfants mangent dans le même réfectoire. Celui ci est équipé d'un mobilier adapté. Le repas est un moment informel et convivial qui permet une communication entre les enfants et l'équipe d'animation. C'est un moment de partage et de discussion. Ce temps tient également un rôle éducatif qui consiste, entre autre, à inciter et initier l'enfant à goûter, lui apprendre à se tenir correctement à table, à se servir et à débarrasser.

A la fin du repas, les enfants sont sollicités et doivent aider au rangement et débarrassage.

Les animateurs veillent à ce que le repas se déroule dans le calme.

⇒ COLLATION ET GOÛTER.

Le goûter est proposé vers 16H/16H30. Il est géré par l'équipe de direction chargée d'aménager des plannings de goûters adaptés et équilibrés en fonction des besoins de l'enfant.

Le goûter permet de partager un moment convivial. Les animateurs peuvent ainsi échanger avec les enfants et faire un bilan journalier avant le départ des enfants.

4. EQUIPE PÉDAGOGIQUE

⇒ LE DIRECTEUR

- Il est garant de la sécurité physique et affective des enfants.
- Il est le garant de la mise en œuvre du projet pédagogique.
- Il a en charge la coordination et l'animation de l'ensemble du personnel.
- Il gère les relations avec les différents partenaires (prestataires de service, partenaires, municipalité, etc.).
- Il a en charge la gestion quotidienne du centre (administrative, financière et matérielle).
- Il a un rôle de formation des animateurs, de suivi et de validation des stagiaires.
- Il associe les parents à la vie du centre.
- Il détermine les points négociables et non négociables relatifs au bon fonctionnement du séjour.
- Il organise l'accueil et le départ des enfants avec le(s) directeur(s) adjoint(s).

⇒ L'ADJOINT PÉDAGOGIQUE

- Il travaille en partenariat avec le directeur, il le seconde dans son action.
- Il coordonne les équipes d'animation et veille au respect du projet.
- Il a des fonctions liées à l'accompagnement des animateurs :
 - De socialisation qui consiste à transmettre un langage, des attitudes, des comportements et à faire repérer les contraintes et les règles de l'organisation propre au séjour.
 - De transmission des connaissances qui consiste à faire acquérir des savoirs faire, des capacités de communication, des savoirs théoriques en lien avec la pratique.
 - D'évaluation qui consiste à aider l'animateur à mesurer l'écart entre le profil de poste et sa mise en pratique.
- Il est l'intermédiaire entre l'équipe d'animation et la direction en ce qui concerne le suivi du projet pédagogique.
- Il organise l'accueil et le départ des enfants avec le directeur.
- Il a un rôle de formation des animateurs et de suivi des animateurs stagiaires.

⇒ L'ANIMATEUR

Auprès des enfants

- Il est garant de la sécurité physique et affective des enfants.
- Il est à l'écoute des enfants et répond à leurs demandes.
- Il sait accepter le refus, solliciter sans forcer.
- Il est force de proposition et s'adapte quand une activité ne fonctionne pas.

- Il sait adapter les activités à l'âge des enfants.
- Il gère complètement son activité de la préparation jusqu'au rangement.
- Il respecte les enfants en tant qu'individus à part entière.
- Il fait part au directeur des problèmes survenus au cours de la journée (mêmes minimes).
- Il connaît les différentes règles de sécurité essentielles quant aux activités.

Avec ses collègues

- Il respecte ses collègues.
- Il sait travailler en équipe et écouter l'autre.
- Il participe aux réunions de préparation.
- Il sait se remettre en question et avoir un positionnement sur son action.
- Il travaille en collaboration avec l'adjoint pédagogique.
- Il respecte le travail des autres (surveillants de baignade, prestataires de service, personnel de service, chauffeur du bus, etc.)

Avec les parents

- Il discute avec les parents lorsqu'ils sont demandeurs sur la journée de leur enfant.
- Il sait répondre à des demandes d'organisation ou sait orienter vers les personnes concernés.
- Il est présent aux moments de l'accueil et du départ.

5. RELATION AVEC LES FAMILLES

Le directeur (ou adjoint de direction) est le principal interlocuteur des familles. Il permet de faire le lien entre équipe d'animation, enfant et famille mais aussi avec l'équipe enseignante.

Les parents sont informés des programmes, thématiques et activités proposées par le biais des différents supports de communication: site de la commune, réseaux sociaux, portail d'inscription, affichages, mailing et sms.

A chaque fin de période, l'accueil de loisirs ouvre ses portes aux parents. Ceux-ci peuvent ainsi dialoguer directement avec l'équipe d'animation, visualiser les locaux et découvrir les réalisations de leurs enfants.

Tout est mis en œuvre pour créer une relation de confiance entre les différents acteurs éducatifs de la vie de l'enfant.

6. PROJET D'ANIMATION

Un projet d'animation est rédigé pour l'année scolaire.

Il détaille les différentes thématiques périodiques définies ainsi que les objectifs et activités qui en découlent.

Il met en avant la diversité des activités proposées, alternant activités sportives, culturelles et artistiques.

Le projet d'animation est le reflet d'une concertation et d'une volonté commune des différents acteurs éducatifs de travailler ensemble pour le bien-être de l'enfant.

Il est donc un moyen essentiel de communication.

7. LE PLAN MERCREDI

L'accueil de loisirs est labellisé Plan Mercredi depuis Septembre 2018.

Le projet d'animation est rédigé dans le respect de la Charte Qualité.

Cette charte met en avant 4 axes de rédaction:

- **Complémentarité éducative des temps périscolaire du mercredi avec les temps familiaux et scolaires**
 - Mise en cohérence du projet d'école et du projet pédagogique
 - Collaboration équipe enseignant/équipe animation, présentation du projet pédagogique et du projet d'école
- **Accessibilité à tous, en particulier aux enfants en situation de handicap**
 - Inclusion des enfants en situation de handicap
 - Développement de la mixité sociale
 - Tarification progressive
 - Communication renforcée auprès des familles
- **Mise en valeur de la richesse des territoires**
 - Découverte du territoire
 - Partenariat avec les associations locales, la médiathèque
- **Développement d'activités éducatives de qualité**
 - Activités conçues autour de thématiques diversifiées
 - Activités en cohérence avec les besoins de l'enfant et dans le respect du rythme de l'enfant
 - Activités organisées en cycle, avec une progressivité pédagogique, finalisées par une réalisation finale.

L'objectif n'est pas de répondre d'emblée et pleinement à tous les critères mais de tendre vers leur satisfaction globale à court ou moyen terme.

8. EVALUATION DU PROJET

L'évaluation consiste à tenter de répondre à un ensemble de questions relatives à la mise en place d'objectifs pédagogiques et opérationnels.

Elle sert notamment à mesurer les résultats atteints par le programme d'activités et les moyens mis en œuvre par rapport aux objectifs fixés.

⇒ EVALUATION DE L'ACTIVITÉ PAR LES ENFANTS.

Cette évaluation se fait par le biais de supports ludiques mis en place par l'équipe d'animation et adaptés à chaque tranche d'âge. Ce procédé permet aux enfants de pouvoir s'exprimer sur leurs satisfactions et leurs envies.

⇒ EVALUATION INDIVIDUELLE DE L'ANIMATEUR

L'animateur est évalué de façon individuelle par le directeur à chaque fin de période. Cela permet de faire un bilan sur l'implication et les compétences de chacun.

L'animateur et le directeur remplissent séparément la grille d'évaluation. Celle-ci servira de base commune au déroulement de l'entretien.

⇒ EVALUATION DE LA PÉRIODE PAR L'ANIMATEUR.

L'équipe d'animation effectuent un bilan lors d'une réunion à chaque fin de période.

⇒ EVALUATION DES ACTIVITÉS PROPOSÉES PAR LES PARENTS

Un questionnaire de satisfaction est envoyé aux familles par mailing à chaque fin de période. Les informations recueillies restent anonymes et nous permettent d'améliorer le service proposé aux familles et à leurs enfants.

VII. CONCLUSION

Le projet pédagogique est un outil important de communication pour:

- Les parents car il permet de comprendre et d'informer sur le mode de fonctionnement de l'accueil
- Les élus et instances publiques car il permet de connaître les orientations éducatives et pédagogiques de l'équipe d'animation
- L'équipe pédagogique car il permet de rappeler à chacun des directives et objectifs engagés auprès des enfants. Ce projet leur sert de base pour la rédaction des projets d'animation et fiches d'activités.

Ce projet permet une mise en valeur de la qualité du service proposé et du travail de l'équipe d'animation.